

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 9 octobre 2015

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 octobre 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 27 août 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur M. le Maire, sur les points suivants :

1. Garantie d'emprunt

Décision unanime pour accorder à l'Office Public de l'Habitant et de l'Immobilier (OPHIS) une garantie à hauteur de 50% de l'emprunt de 170 000 €, souscrit sur 25 ans, pour le transfert de patrimoine de 4 logements de l'Ancien Presbytère, sis en notre commune. Manzat Communauté assurera la garantie des 50% restants.

2. Décision modificative

Unanimité pour décider d'un virement de crédit permettant d'effectuer la restitution à l'OPHIS des cautions versées initialement à la commune par les locataires de l'Ancien Presbytère.

3. Etude diagnostic de l'assainissement collectif

Accord unanime pour approuver un plan de financement et effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50% pour la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement collectif de la commune.

4. Accessibilité des bâtiments publics

Vote unanime pour effectuer le dépôt commun de l'Agenda d'accessibilité modifié de la commune avec ceux de Manzat Communauté et des autres communes adhérentes. C'est la planification des travaux et les délais de réalisation qui ont été revus pour un agenda plus réaliste.

5. Acquisition d'une parcelle à Bort

Accord unanime pour autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié pour conclure la vente à M. et Mme Manzuy-Witter de la parcelle communale YH 171, d'une surface de 30 m², au prix de 6 € le m².

6. Aliénation de bien de section aux Forges

Au vu du résultat du vote donnant la majorité de « oui » aux votants et non aux électeurs inscrits de la Section des Forges, et pour éviter tout risque d'illégalité et tout recours, décision unanime de reconduire les opérations de consultation des électeurs.

7. Adoption de rapports d'activité

Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports d'activité 2014 de Manzat Communauté et du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

- a) Développement territorial WIFI 63 : Mme Chatard fait part à l'assemblée délibérante des informations complémentaires qu'elle a collectées auprès du Conseil Départemental. Il s'avère notamment qu'avec les difficultés de débit que nous connaissons dans notre commune, on ne peut pas prendre le risque de perturber le travail des services de la mairie et de l'Agence postale avec un partage de débit. Aucune suite ne sera donc donnée pour le moment à ce projet.
- b) Suite à une recrudescence de la divagation de chats sauvages dans le bourg, il est rappelé aux riverains que la réglementation en vigueur interdit de nourrir les animaux qui peuvent poser des problèmes sanitaires.
- c) Eclairage à la Tour Serviat : une demande est en cours auprès du SIEG du Puy-de-Dôme pour que les habitants de la commune de Charbonnières-les-Vieilles au village de La Tour Serviat ne soit pas obligés de se soumettre au régime d'extinction de l'éclairage décidé par la commune de Montcel.
Par ailleurs, des panneaux d'entrée de village aux dimensions normalisées ont été demandés au Conseil Départemental pour ce même village.

- d) Travaux de l'école : le basculement du chauffage sur le nouveau réseau créé à l'occasion du changement de la chaudière aura lieu le 19 octobre prochain.
Toutes les réserves émises à l'occasion de la réception des travaux sont levées au fur et à mesure.
Un devis a été établi pour booster la mémoire des ordinateurs de la salle informatique pour un montant de 336 € qui est accepté.
- e) La municipalité décide de reconduire le contrat de balayage des rues avec la SEMERAP pour l'année 2016.
- f) Le Conseil municipal prend bonne note du bilan financier « Jazz Sauce Combrailles » ; le versement de la subvention municipale accordée de 400 € est en cours.
- g) Le Conseil donne un avis favorable à l'installation d'une vente de poissons une fois par semaine sur la Place du Haut du Bourg.
- h) Proposition de création d'une activité associative en relai avec la « Ressourcerie des Combrailles » sise à St-Maurice-près-Pionsat. Un « atelier petites mains » pourrait réhabiliter des objets, vêtements, etc... pour leur donner une seconde vie. Premier objectif : trouver une association-support dans notre commune.
- i) M. le Maire rappelle que la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, proposé par le Préfet, est en ligne et consultable par les élus qui sont invités à commencer à y réfléchir.
- j) L'acquisition d'un radar pédagogique, éligible au financement partiel par les amendes de police est envisagée, après avoir effectué la demande de subvention pour l'année 2016.
- k) M. le Maire, indisponible à ces dates, sera représenté aux réunions de travail du Plan de Gestion du Gour par M. Girard le 8 octobre à 18h et par Mme Chatard le 12 octobre à 18h.
- l) Il sera également représenté à la réunion sur les transports scolaires du 16 octobre par Mmes Novais et Jaffeux.
- m) L'aire de jeux du communal d'hiver sera prochainement complétée par une table et ses bancs.
- n) La question se pose de rechercher et proposer des sites adaptés où pourrait stationner le « Bus 26 », restaurant gastronomique mobile, pendant deux ou trois semaines durant l'année 2016 pour y recevoir la clientèle de la région.
- o) Un premier devis a été établi pour la pose de volets roulants métalliques au rez-de-chaussée de l'Ancienne Poste. Deux autres devis vont être établis, pour des volets en PVC.
- p) M. le Maire propose de déposer le panneau « Interdiction de stationner » face à la boulangerie, concernant le côté droit de la Grand'Rue, soit le côté des numéros pairs.